

DECISION N°2017-0008/MDFL-SG DU

Portant affectation de fonctionnaires stagiaires recrutés dans la fonction publique
des Collectivités Territoriales

Le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°93-008 du 11 février 1993, modifiée, déterminant les conditions de la libre administration
des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 95-022 du 20 mars 1995, modifiée, portant Statut des fonctionnaires des Collectivités
Territoriales ;
Vu la Loi n° 2012-007 du 07 février 2012, modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 03-582/P-RM du 30 décembre 2003 portant répartition des actes d'administration et des
actes de gestion du personnel des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2017-1082/MATDRE-SG du 07 avril 2017 portant intégration dans la fonction
publique des Collectivités Territoriales ;
Vu les besoins exprimés par les Collectivités Territoriales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens de Santé stagiaires, spécialité (Labo-Pharmacie), dont les noms
suivent, reçoivent les affectations ci-après :

Région de Gao :

- Mme Anna SOW, n° Mle 15-0108-CT15 ;
- M. Adama YARRE, n° Mle 15-0109-CT15.

Région de Kidal :

- M. Seydou DAGNON, n° Mle 15-0106-CT15 ;
- Mme Zeïnaba Housseïni, n° Mle 15-0107-CT15.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de
service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à
charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Bamako, le **11/2 MAY 2017**

Ampliations

| | |
|----------------------------------|----|
| MDFL-MEF..... | 02 |
| DNFPCT-DRH/SSDS..... | 02 |
| DGB-DNCF-BCS-Trésor-Transit..... | 05 |
| Gouv-DRS/ -Gao-Kidal..... | 04 |
| Intéressés | 04 |
| Archives..... | 02 |

Le Ministre

Alhassane AG HAMED MOUSSA
Chevalier de l'Ordre National



Handwritten signature or mark.